

Certains ont prétendu que le gouvernement fédéral s'appropriait indûment les ressources, qu'il se rétribuait de façon exagérée et n'avait pas agi comme il convenait. Je trouve inconcevable qu'on se plaigne de la redevance que le gouvernement songe à imposer à la production du pétrole et du gaz naturel ou de leurs dérivés. La population canadienne doit certainement pouvoir s'attendre à mieux.

Le député de Calgary-Centre insulte sans raison les fonctionnaires qui travaillent à ces projets. L'idée en a été lancée par le parti libéral. Nous en avons discuté pendant la campagne électorale, nous l'avons mise en application et nous avons dit que nous négocierions avec les provinces productrices pour voir si nous pouvions en arriver à un régime quelconque qui assurerait au gouvernement fédéral, donc au contribuable, ainsi qu'aux provinces et aux sociétés suffisamment de fonds pour que l'industrie pétrolière se développe. Nous avons dit que la province à qui appartenaient les ressources naturelles devrait en tirer des revenus importants, mais que le gouvernement fédéral avait certes droit lui aussi à certains revenus.

Les négociations ont été longues et habiles. Je pense que le ministre a utilisé ce terme lorsqu'il a pris la parole à l'étape de la deuxième lecture. Il me semble que le ministre d'État (Finances) a été hué lorsqu'il a dit que des négociations appropriées, mais habiles, avaient eu lieu. Il devrait être bien compris que le gouvernement fédéral n'a pas imposé unilatéralement une taxe sur des ressources naturelles qui appartiennent à une province. Je répète que le gouvernement fédéral n'était pas le seul en cause. Cette taxe a été créée à la suite de négociations et non pas parce que le gouvernement fédéral a imposé sa volonté.

Il y avait d'autres domaines dans lesquels nous estimions avoir droit à des recettes supplémentaires grâce à des taxes sur le gaz; mais il a fallu faire des concessions. Le gouvernement fédéral n'a pas obtenu tout ce qu'il voulait dans le cadre des négociations, et les provinces non plus, bien entendu. Je pense que tous peuvent profiter de la situation. Les sociétés pétrolières, les provinces à qui appartiennent les ressources et le gouvernement fédéral peuvent réaliser des profits.

Nous en sommes venus à un accord qui profite à tous. Personne ne sera perdant à la suite de ces négociations. Je répète, une fois de plus, que ce n'était pas des négociations avec une seule des provinces productrices. En effet, nous avons conclu un accord avec l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Donc, comme l'a dit le ministre il a été demandé à la Chambre d'approuver l'accord intervenu entre le gouvernement du Canada et ces provinces productrices. On nous demande tout simplement de signer un accord qui a été conclu par les principaux intéressés, en ce qui a trait aux avantages découlant de la production pétrolière au Canada.

Par ailleurs, certains prétendent que la canadianisation équivaut à la nationalisation. Cette insinuation est peut-être délibérée. Nous le savons tous, nous devons tous y penser et je pense que nous devons tous être prudents. J'ai envie de dire à l'opposition officielle d'arrêter d'essayer de tromper les Canadiens; et de cesser de parler de nationalisation. Les conservateurs savent ce qu'est une nationalisation. Ils savent...

La fiscalité

M. Huntington: C'est de la nationalisation, Bud. Soyez honnête.

M. Cullen: ... ce qu'est la canadianisation, et il y a une grosse différence. La «canadianisation» équivaut à quelque chose qui profitera aux Canadiens, pas seulement à ceux des provinces productrices, mais à ceux de toutes les régions, à tous ceux qui ont accordé des concessions fiscales afin que nous puissions avoir une industrie pétrolière ici au Canada.

M. Huntington: C'est de l'étatisation, Bud. Vous le savez.

M. Cullen: J'entends un autre député de l'opposition crier. Malheureusement, il ne crie pas dans son micro. Je n'entends que du bruit, pas de paroles. Donc, il m'est très difficile de lui répondre.

Je disais tout simplement, monsieur le président, qu'il est inexact de prétendre, que ce soit par hyperbole ou délibérément, que la canadianisation est une nationalisation. Je ne suis pas en faveur de cela. Je doute qu'un grand nombre de libéraux soient en faveur de la nationalisation de l'industrie. Je sais que les députés du territoire conservateur, là-bas, ne sont pas de cet avis.

• (1700)

Nous devrions bien nous garder de sous-estimer les Canadiens, surtout les citoyens de l'Alberta. Ils savent ce qu'on entend par canadianisation. Ils savent bien que ce n'est pas la nationalisation. Ils savent que ses retombées vont profiter au Canada, et non pas à d'autres pays par le biais des multinationales.

Un autre point sur lequel il faudrait insister, c'est l'économie du pétrole, notre ressource naturelle en voie d'épuisement. Il nous faut trouver d'autres régions où extraire du pétrole. Il n'est pas nécessaire d'être génial, comme le prétend le député de Mississauga-Sud, pour faire la distinction entre l'ancien pétrole et celui nouvellement découvert. La question peut se compliquer et, dans certains cas, il sera peut-être nécessaire de nous prononcer après une franche discussion. La décision ne sera pas unilatérale, mais bien le fruit de pourparlers avec le secteur, les provinces productrices et le gouvernement fédéral.

Pour ce qui est de la constitution, les critiques qu'on entend portent sur tous les éléments que nous en avons retirés par suite d'un accord négocié. Toutes les critiques que j'ai entendues jusqu'ici à propos des mesures prévues dans ce document concernaient des questions que nous en avions supprimées. Si nous les en avons retirées, c'est que nous n'avions pas réussi à nous entendre là-dessus avec l'opposition ou avec les provinces.

M. Taylor: Vous avez supprimé les droits à la propriété.

M. Cullen: Je me demandais combien de temps allait mettre le député avant de commencer à m'interrompre. Je ne tiens pas à relancer le débat sur la constitution, mais cette critique a été formulée par un député de l'opposition. Les faits prouvent que les provinces ne tenaient pas tellement aux droits à la propriété. Elles ont prétendu que les droits à la propriété et les droits civils relevaient de leur compétence.